



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351

43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Le Puy en Velay, le 18 Octobre 2023,

Compte rendu de la Formation Spécialisée (FS) **du 17 octobre 2023**

À l'ordre du jour de ce Comité Social d'Administration Local (CSAL) – Formation Spécialisée (FS) la Direction avait inscrit à l'ordre du jour :

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du PV du 22/06/2022 (pour avis)
- 3 – Budget 2023 (pour avis)
- 4 – Accueil Terrasson (pour avis)
- 5 – Politique Immobilière de l'État : nouvelles orientations (pour information)
- 6 – Fiches de signalements, accidents de service, registre SST, DUERP (pour information)
- 7 – Questions diverses.

En préambule, les **représentants FO-DGFIP 43** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« *Monsieur le Président,*

*Nous sommes le 17 octobre 2023 et nous entamons encore une instance CSAL en Formation Spécialisée sans règlement intérieur, point qui n'est toujours pas à l'ordre du jour. Outre cet élément important, les conditions de travail des agents vont encore inévitablement se dégrader puisque ce sont bien 250 emplois nets qui seront supprimés l'année prochaine à la DGFIP. Quand cela s'arrêtera t-il ? Le cadre d'objectifs et de moyens ne nous épargne finalement pas comme vous l'aviez pourtant dit. Les représentants **FO-DGFIP 43** dénoncent ces suppressions d'emploi et exigent que nos alertes soient enfin entendues. Nous exigeons même des créations d'emplois afin de remplir correctement et dignement nos missions.*

*Par ailleurs, les représentants **FO-DGFIP 43** tiennent à vous rappeler que le comité social d'administration est chargé de l'examen des questions collectives de travail à l'échelon duquel il est institué. Il s'agit entre autres du fonctionnement et de l'organisation des services, de l'accessibilité aux services et de la qualité des services rendus, de la protection de la santé physique et mentale, de l'hygiène et de la sécurité des agents dans leur travail et de l'organisation du travail. C'est une instance dans laquelle les représentants du personnel sont consultés sur les projets de texte relevant de son champ de compétence. Cela s'appelle plus communément le dialogue social. Cela signifie que l'administration et les organisations syndicales représentatives des agents y discutent des sujets avant que les projets n'aboutissent afin que tous les arguments des deux parties soient explicités et pris en compte.*

*En regardant l'ordre du jour, nous nous apercevons que le plan d'aménagement de l'accueil de Terrasson est soumis pour avis. Les représentants **FO-DGFIP 43** espèrent pouvoir discuter de ce projet qui devrait donc pouvoir être amendable. »*

En réponse à notre liminaire, le Directeur nous confirme que le règlement intérieur ne peut toujours pas être voté puisqu'il n'est pas encore redescendu des instances nationales. Cela devrait avoir lieu avant le 31 décembre mais rien n'est sûr.

Concernant les conditions de travail, il trouve que celles de la DGFIP sont satisfaisantes. Il n'a pas les mêmes chiffres concernant les suppressions d'emploi. Pour lui ce serait 148 créations de poste en comptant les emplois transférés pour les missions de la taxe d'urbanisme ainsi que les taxes douanières. Les représentants **FO-DGFIP 43** ont démontré qu'à charges égales, il s'agissait bien de

suppressions d'emploi. Pour **FO-DGFIP 43**, il y aura bien 250 suppressions d'emploi en 2024. Le Président a cependant rappelé que les structures seraient pérennes en l'état jusqu'en 2027. Quid des missions?

1 – Désignation du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance désigné est un représentant de la CGT.

2 – Approbation du PV du 22/06/2022 (pour avis)

Le PV a été adopté à l'unanimité.

3 – Budget 2023 (pour avis)

Le budget 2023 en local s'élève à 28 432 € avec en sus une enveloppe régionale de 5 314 € réservée au financement des formations.

Une dotation supplémentaire de 2 128€ a été octroyée. Le solde de 1 464€ sur les formations a été intégré au budget départemental.

Les formations 2023 dispensées ou en passe d'être dispensées sont le maniement des extincteurs sur le site d'Yssingeaux, de Brioude et sur Le Puy en Velay, la formation secourisme PSC1 (21 novembre 2023) et la formation sur les risques routiers (16 novembre 2023). Concernant les formations, les représentants **FO-DGFIP 43** ont demandé à ce que la formation concernant les incendies soit rendue obligatoire. Cependant, il faut préciser dans le mail de recensement que les agents intéressés doivent s'inscrire sur SEMAFOR. Pour cette raison, les dates de formation doivent être connues lors du recensement.

Concernant la prévention des risques majeurs, la maintenance des extincteurs et des BAES (boîtiers de sortie de secours) ainsi que des matériels d'incendie ont coûté 3 407,63 €. Un défibrillateur défectueux a été remplacé à Monistrol-sur Loire. Tous les sites, sauf celui de Langeac, sont dotés d'un défibrillateur avec un contrat de maintenance.

Des brumisateurs ont été approvisionnés pour 1 181,95 €.

Plusieurs matériels d'aménagement de poste ont été commandés suite à la préconisation du médecin de prévention pour 7 233,81 €. Des trousse de secours seront mises à jour ou livrées sur tous les sites (une à chaque étage pour les grands sites).

Les séances d'acupression ont été très appréciées par les personnes qui en ont déjà bénéficié, d'autres séances sont encore en cours, et ont eu un coût de 3 000 € tout comme la convention avec un psychologue (4 séances par an et par agent pouvant être prises en charge si besoin).

Enfin, le médecin de prévention a suggéré l'achat des souris verticales afin que plusieurs agents puissent en bénéficier. Ces souris sont a priori mieux adaptées à un usage quotidien.

4 – Accueil de Terrasson (pour avis)

Le projet de plan d'aménagement de l'accueil de Terrasson nous a été présenté. Il s'appuie sur une charte de 2021. Les travaux devraient débuter en février 2024 pour une durée prévisionnelle de 6 mois. Durant les travaux, les agents du SIP devront effectuer l'accueil des usagers dans les locaux de la Direction (le SGC du Puy ayant libéré de la place au rez de chaussée).

Contrairement à ce qui avait été prévu, le projet d'aménagement de l'accueil de Brioude se fera après celui de Terrasson.

La caisse de Terrasson serait sauvegardée tout comme celle de la Direction.

Concernant la sécurité, le système de badge d'accès serait abandonné pour passer à des cartes d'accès.

Dans cette configuration, les agents du SIP se recentrent sur leur mission d'accueil (comme présenté au dernier CSAL du 28/09/2023). L'utilisateur sera accompagné par un agent «voltigeur» qui l'orientera soit vers l'espace postes en libre service, soit vers l'espace d'attente accueil sur rendez-vous, soit vers l'accueil de premier niveau ou lui donner des renseignements simples comme une prise de rendez-vous ou une simple consultation du dossier via une tablette. L'espace infirmerie n'existera plus mais il n'y aurait aucune obligation d'en avoir un.

Trois boxs sont prévus pour la réception, un espace d'accueil ainsi qu'un bureau mentionné pour un cadre A, mais qui en réalité serait aussi réservé pour l'accueil des usagers. Surtout les agents ne doivent pas être atteignables par les usagers en cas de soucis. Les représentants **FO-DGFIP 43** ont soulevé le problème de la confidentialité des boxs puisqu'ils ne sont pas fermés derrière les agents ainsi que leur aération. D'un point de vue sécuritaire, les agents doivent pouvoir avoir la possibilité de fuir à l'arrière, ce qui est le cas dans ce projet et une VMC devrait être prévue (point à vérifier car non sûr).

Les autres services du bâtiment seront amenés à faire la réception dans ces boîtes, les usagers ne devant plus monter dans les étages. Les escaliers et l'ascenseur ne seront donc plus accessibles aux contribuables.

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont décidé de voter pour ce projet puisque ce dernier amène un aspect sécuritaire non négligeable pour les agents en charge de l'accueil. La configuration actuelle n'est pas du tout satisfaisante et la sécurité des agents passe avant tout. Par ailleurs, à la vue du contexte de ces dernières années, la nécessité d'une modification pour la sécurité des agents n'est plus à démontrer. Les agents concernés ont été sollicités en amont pour faire des remarques et ces derniers n'avaient pas de revendications particulières.

5 – Politique Immobilière de l'État : nouvelles orientations (pour information)

Une circulaire de la Première ministre du 8 février 2023 prévoit de nouvelles orientations concernant l'occupation des immeubles tertiaires de l'État.

A l'horizon 2030, le Gouvernement souhaite que les administrations réduisent de 25 % leurs surfaces de travail et fassent des travaux de rénovation énergétique.

Pour cela, il faut rationaliser au maximum nos espaces de bureaux, nos zones de réunion, de convivialité... Ainsi, il sera fait de gros calculs savants avec des coefficients, l'agent deviendrait ainsi un «résident». Cela veut dire qu'on lui applique des coefficients selon s'il est à temps partiel, en télétravail... et il devra partager son bureau avec un ou plusieurs autres «résidents». Il n'aura donc plus de bureau attribué et/ou fixe. On parle même maintenant de «position de travail». Les représentants **FO-DGFIP 43** ont demandé à ce que les attentes de tous les agents qui ont des contraintes particulières soient respectées. Si on rentre dans les quotas imposés, l'État participera aux frais des travaux de rénovation énergétique.

Autrement dit, comment faire des économies poussées à l'extrême ! Pour le Président du CSAL/FS, l'État n'a plus les moyens alors il faut trouver des solutions.

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont dénoncé cette circulaire qui ne fera que déshumaniser les services et surtout qui amènera très vite un manque de cohésion ! Les agents n'auront plus de repères ce qui d'un point de vue psychologique peut s'avérer vite catastrophique. Les travaux de rénovation énergétique pourraient d'ores et déjà se faire, ce que **FO-DGFIP 43** demande déjà depuis de nombreuses années.

Et le comble, c'est qu'à présent, au niveau local, le Président du CSAL/FS souhaite que cela aille très vite ! En effet, il espère avoir plus rapidement des financements et surtout plus généreux. Pour cela une étude entre 6 à 9 mois va être commandée à un cabinet d'ergonome et diligentée à partir de janvier 2024. Un architecte sera également contacté.

Concrètement, concernant les sites de Langeac et de Monistrol, ils sont loués et surtout leur situation est figée jusqu'en 2027 suite au Nouveau Réseau de Proximité (NRP). Mais pour les représentants **FO-DGFIP 43**, 2027 c'est presque demain alors ils seront sans doute intégrés dans la réflexion. Cela concerne donc les sites domaniaux (où l'État est propriétaire) tels que Brioude, Yssingeaux et les deux sites du Puy en Velay. On va donc entasser les services dans les locaux pour libérer des étages afin de pouvoir y accueillir d'autres administrations d'État ou d'autres services délocalisés. Pour exemple, à Yssingeaux, une aile du rez de jardin a déjà été vidée. Pour Brioude, ce serait aussi le rez de jardin qu'il faudrait laisser. Un ou plusieurs services de Terrasson pourraient se déplacer à la Direction pour densifier le bâtiment et être sûrs que la Direction reste à la DGFIP. Cela libérerait un étage.

Pour **FO-DGFIP 43**, c'est encore une réforme de plus que la DGFIP devra subir et surtout elle ne fera que signer l'arrêt de mort du service public et des missions de la DGFIP.

6 – Fiches de signalements, accidents de service, registre SST, DUERP (pour information)

Il n'y a pas eu de fiches de signalement depuis l'autre FS.

Concernant les accidents de service, une personne a glissé sur les escaliers du site de Monistrol en juin mai 2023.

Le registre SST n'a pas eu d'autres demandes et/ou signalement.

Concernant le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), les tableaux sont bien remplis. Cependant, les représentants **FO-DGFIP 43** ont souligné que certains services n'étaient pas mentionnés dans le document. Les chefs de service n'ont à priori pas tous répondu à l'assistant de prévention. Il est important que ceux-ci fassent remonter les risques existants dans leurs services.

7 – Questions diverses

- Concernant les deux visites de site (SAPF et SGC de Monistrol), elles ont toutes les deux été reportées en décembre après les formations réservées aux membres du CSAL/FS.
- Les représentants **FO-DGFIP 43** ont posé la question de la finalité de l'audit sur l'Equipe De Renfort (EDR) qui est mené actuellement. Le Président n'a rien voulu nous dire à ce stade mais il s'intègre dans un programme au niveau inter-régional. Pour **FO-DGFIP 43**, cela ne présage rien de bon.
- Les représentants **FO-DGFIP 43** ont posé la question brûlante du choix des ponts naturels pour 2024 qui doivent être décidés en instance. En effet, cela a posé souci dans d'autres départements. Le Président a été bien embarrassé puisque la consigne au niveau national était pour le moment de ne pas accorder le pont de l'Ascension, ou du moins pas à tout le monde : cela pourrait changer alors affaire à suivre.
- Les autoévaluations PIX pour lesquelles vous avez reçu un mail en fin de semaine dernière sont fortement conseillées par la Direction mais ne sont pas obligatoires.
- L'alarme à Yssingaux pose souci. La Direction a été informée de ce problème. Une demande a été faite par la logistique et la décision se trouve dans les mains de la DG.
- La centrale d'alarme incendie d'Yssingaux qui se trouve dans l'aile qui a été libérée devra à l'avenir être déplacée puisque cette dernière n'est plus visible et difficilement entendable par les agents.
- La mise en place de la nouvelle liste des membres convoqués pour les comités médicaux pose question. Lors des comités médicaux, 2 représentants du personnel sont convoqués, la présence d'un seul représentant suffit pour atteindre le chorum. Ainsi dans le souci de défendre au mieux les agents, **FO-DGFIP 43** met un point d'honneur à être présent à chaque comité médical. Cela s'avère extrêmement important selon les cas évoqués.
- Enfin vu le contexte, les représentants **FO-DGFIP 43** ont demandé à ce qu'un rappel des numéros d'urgence soit fait : le 17 pour la police/gendarmerie et le 112 pour envoyer des SMS en cas d'intrusion.

Les représentants FO-DGFIP 43 : Stéphanie BENOIT, Karine VEYSSEYRE, Nathalie PORTAL (titulaires), Stéphanie DANTON (experte du point 4).

Bulletin d'adhésion FO DGFIP 43 :

NOM : Prénom :
Numéro DGFIP :
Poste : Quotité de temps de travail : (au 01/01/2023)
Grade : Échelon (1) : Indice (1) :
Montant de la cotisation 2023 :€
Payable en une fois (2) (chèque ci-joint à l'ordre de FO-DGFIP Haute-Loire)
Payable en plusieurs fois (2) (3) (chèques ci-joint)

À adresser à Karine VEYSSEYRE (Trésorerie Hospitalière) ou à Claire GRANGÉ (DDFIP Service Fiscalité 17 rue des Moulins BP 351 43012 LE PUY EN VELAY)

(1) renseigner toutes les lignes (2) rayer la mention inutile (3) indiquer le nombre souhaité